

LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DANS LES ERP DE TYPE M

Faites en un atout dans vos magasins et centres commerciaux

1 JOUR, 7 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA
CONSTRUCTION

CODE : RC01

Objectifs de la formation

Mesurer les impacts de la réglementation incendie dans les ERP de type M

Identifier les bénéfices pour les magasins et les centres commerciaux de l'application de cette nouvelle réglementation

Définir sa stratégie de demande d'application voire de déclassement

Monter un dossier administratif d'application ou de déclassement

Parmi nos formateurs

■ LOPEZ Serge

Consultant et formateur en sécurité incendie,

Public concernés

■ Responsable sécurité ; Contrôleur et ingénieur technique ; Asset manager, building manager et facility manager ; Architecte ; Gestionnaire et directeur de magasins et de centres commerciaux ; Responsable d'opération ; Directeur de la maintenance

Critères d'admission

■ Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

■ La connaissance de la réglementation incendie est un plus.

Tarifs

■ Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT

■ Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

Cerner les modifications apportées par l'arrêté du 13 juin 2017 relatif à la réglementation incendie des magasins et centres commerciaux

- Connaître le corpus réglementaire et les arrêtés modificatifs de l'arrêté du 22 décembre 1981
- Parcourir et comprendre les articles modifiés et les fiches du guide de préconisation
- Mesurer la portée des circulaires connexes : nouveau mode de calcul des effectifs, réorganisation des dégagements et des issues de secours, mutualisation des moyens de secours...
- Appréhender les missions du responsable unique de sécurité (RUS)
- Mesurer l'intérêt du schéma d'organisation de la sécurité et le plan directeur de sécurité

- Exercice : mettre en corrélation la modification d'un article de l'arrêté avec les préconisations des fiches du guide pratique

Mesurer les enjeux de la modification de la réglementation

- Diminuer les risques juridiques : responsabilité pénale personnelle des dirigeants du centre commercial
- Enjeux commerciaux : améliorer l'espace commercial en utilisant la nouvelle réglementation
- Bien mesurer les enjeux financiers : rationalisation des espaces de vente et des postes de commandement, mutualisation des moyens et des effectifs, réactivité des projets modificatifs
- Comment diriger et contrôler les équipes nouvellement organisées
- Exercice : identifier un des enjeux précités pour votre établissement et rechercher les possibilités offertes par la nouvelle réglementation

Analyser les impacts de la nouvelle réglementation à un centre commercial ou magasin

- Définir votre nouvelle organisation et établir votre retour sur investissement (ROI)
- Renforcer le partenariat entre les acteurs au sein du centre commercial : direction, gestionnaires, responsable unique de sécurité, responsable sécurité et sûreté...
- Dimensionner et moduler le service sécurité
- Réécrire les procédures : évacuation, organisation du service de sécurité, etc.
- Exercice : préparer les grandes lignes votre nouvelle organisation

Comment monter son dossier d'application ou de déclassement

- Demander l'application des nouveaux arrêtés
- Créer les groupes de travail
- Rédiger ou faire rédiger le schéma d'analyse globale de la sécurité et le plan directeur de la sécurité
- Exercice : identifier les acteurs pouvant participer au montage du dossier dans votre établissement

Dates

Classe virtuelle	Paris
16/04/2025	16/04/2025
15/10/2025	15/10/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de

compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.